



## Pas d'accord de reprise !

Paris, le 15 mai 2020

### Perte de salaire pour les ouvriers et techniciens ! Faute à qui ?

#### Ce que vous auriez dû avoir :

- ✓ **Salaire garanti à 100% pour l'ensemble des personnels** y compris les éléments variables de paie (EVP),
- ✓ **Liberté dans la prise de congés** (minimum 10 jours l'été) jusqu'à fin septembre,
- ✓ **Aucun impact** du chômage partiel sur l'acquisition de jours de congés et RTT,
- ✓ Amélioration des collectifs de travail : groupes d'expression, accompagnements collectifs, accords sur modalités de reprise,
- ✓ **Bordées de 6 heures payées à 100% y compris les EVP** en contrepartie d'avoir à récupérer un **maximum** de 26 heures (possibilité d'utiliser les Cex, Cp, récup, etc...).

#### A cause de l'UNSA et de la CGT, vous aurez :

##### Pour les salariés OETAM en activité partielle :

- Paiement du **salaire à 84% sans les EVP jusqu'au 31 mai** et incertitude au-delà (l'Etat envisageant de moins indemniser les entreprises),
- Personnes vulnérables et en garde d'enfants également concernées depuis le 1<sup>er</sup> mai.



##### Pour les personnels OETAM en bordées de 6 heures :

- Paiement à 100% **avec EVP proratisés** (y compris PMAD),
- Impact possible sur le calcul des droits à congés payés et RTT.

##### Prise de congés pour tous :

- Obligation de prendre entre **10 et 15 jours entre le 3 mai et le 31 août**,
- Impossibilité de prendre plus de 5 jours au-delà.

##### Collectif de travail :

- Rien de prévu suite à la non signature, tout reste à la main de l'entreprise.



### Heureusement, il y a l'accord d'entreprise signé par la CFE-CGC...

L'accord d'entreprise (non signé par l'UNSA et la CGT) continue de s'appliquer et permet de négocier sur chaque site des horaires adaptés à l'organisation locale du travail compatible des mesures sanitaires. Ces horaires seront à valider en commission centrale composée des signataires de l'accord d'entreprise.

La CFE-CGC considérée par certains comme un syndicat « maison », a en effet toujours eu à cœur de défendre les intérêts des personnels de la maison Naval Group.

Les masques tombent, force est de constater que certaines organisations syndicales négligent une partie des salariés qu'elles sont pourtant censées défendre !

### Pour être mieux représenté, rejoignez la CFE-CGC.

Les CFE-CGC Naval Group

Vos Délégués syndicaux centraux  
Philippe PRADIER Olivier TEISSEIRE

Site web: <https://www.cfecgc-naval.fr>